



11962 - L'autopsie du cadavre d'un enfant

question

Quelles sont les dispositions islamiques applicables à un enfant mort-né qui n'avait que six mois au moment de l'avortement ? Doit-on lui faire la prière des morts avant de l'enterrer ? Peut-on laisser le cadavre à l'hôpital pour lui faire subir des tests médicaux dans le but de connaître certaines complications et de faire en sorte qu'elles n'affectent pas la santé de la maman à l'avenir ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de jouer avec le cadavre d'un enfant musulman en le soumettant à l'autopsie ou en en faisant l'objet de test. Cependant, on peut en prendre un prélèvement pour des analyses...

Cheikh Ibrahim al-Khoudayri.

Il faut lui faire la toilette mortuaire, l'habiller et lui faire la prière des morts avant de l'enterrer, même s'il s'agissait d'un fœtus doté d'une âme...